

AccEd

Avenue des Tilleuls 3
1203 GENEVE

Plan-les-Ouates, le 6 juin 2020

Réf. : 1320191
Numéros registre 104517/502181

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée Générale de l'association AccEd.

En notre qualité de nouvel organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe comprenant un tableau de suivi des projets et un compte de fonctionnement) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à votre comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Nous n'avons pas vérifié les projets, ceux-ci étant déjà audités par la FGC.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.



FIDUCIAIRE PARINI
Anne-Marie Parini

Annexe : comptes annuels

ASSOCIATION ACCED, GENEVE

BILAN

au 31 Décembre 2019, en CHF

ACTIF

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Liquidités	262'095.06	356'757.86
Comptes de régularisation actifs	1'747.00	0.00
Actif circulant	<u>263'842.06</u>	<u>356'757.86</u>
Part sociale coopérative	1.00	5'250.00
Actif immobilisé	<u>1.00</u>	<u>5'250.00</u>
Actif	<u><u>263'843.06</u></u>	<u><u>362'007.86</u></u>

PASSIF

Charges à payer	6'546.05	0.00
Frais de gestion de projets en cours	21'956.24	33'289.32
Engagements à court terme	<u>28'502.29</u>	<u>33'289.32</u>
Projets FGC	173'390.84	264'298.70
Autres projets	35'555.52	35'555.52
Capital des fonds	<u>208'946.36</u>	<u>299'854.22</u>
Capital libre	28'864.32	37'580.26
Résultat annuel	(2'469.91)	(8'715.94)
Capital de l'organisation	<u>26'394.41</u>	<u>28'864.32</u>
Passif	<u><u>263'843.06</u></u>	<u><u>362'007.86</u></u>

ASSOCIATION ACCED, GENEVE

COMPTE D'EXPLOITATION 2019

en CHF

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
FGC, financement projets	668'586.98	682'724.74
Donations affectées reçues	668'586.98	682'724.74
Honoraires Gestion des projets	84'866.77	68'689.03
Cotisations des membres	1'510.00	1'170.00
Produits des prestations et cotisations	86'376.77	69'859.03
PRODUITS D'EXPLOITATION	754'963.75	752'583.77
Charges des projets	759'494.84	647'535.38
Charges des projets	759'494.84	647'535.38
Frais du personnel	51'690.95	51'848.95
Frais de suivi des projets	75.25	576.10
Locaux	4'452.40	4'405.05
Frais généraux	2'964.65	1'764.95
Cotisation FGC	6'881.00	4'659.00
Frais administratifs	3'670.00	1'670.00
Charges administratives	69'734.25	64'924.05
CHARGES D'EXPLOITATION	829'229.09	712'459.43
Résultat d'exploitation	(74'265.34)	40'124.34
Produits financiers	0.00	0.00
Charges financières	(406.45)	(321.20)
Résultat financier	(406.45)	(321.20)
Résultat exceptionnel	(18'705.98)	(13'329.72)
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS	(93'377.77)	26'473.42
Attribution aux fonds affectés	(668'586.98)	(682'724.74)
Utilisation des fonds affectés	759'494.84	647'535.38
Variation du capital des fonds	90'907.86	(35'189.36)
RESULTAT ANNUEL	(2'469.91)	(8'715.94)

AccEd Association "Accès à l'éducation et à la formation"

SUIVI DES PROJETS AU 31 DECEMBRE 2019

Financiers	Projets	Soldes 1.1.2019		Reçu	Mise à jour/rembt FGC	Disp. Total	Transf + Dép. CH	Honor.fraisGestion s/encaissement	Dép. total	Soldes au 31.12.2019		Prov. s/frais de gestion
		Avance	Disponible							Avance	Disponible	
FGC 19-07	Nege - Blon			90'656.00	-	90'656.00	80'785.30	10'072.97	90'858.27	-202.27	0.00	
FGC 16-08	Songui II s/Son III		2'846.24		-2'846.24	-	-	-	-		0.00	-
FGC 19-23	Songui III			75'000.00	2'846.24	77'846.24	63'593.00	8'333.40	71'926.40		5'919.84	739.98
FGC 14-42	Epe III, Ziguinchor	2'056.81				-2'056.81			-	-2'056.81		
FGC 16-64	Doria II		28'324.97			28'324.97	26'220.00	-	26'220.00		2'104.97	263.12
FGC 15-25	Aja-Mali IV		488.00		-	488.00	-	-	-		488.00	61.00
FGC 18-10	Aja-Mali V	56.67	-	88'916.00		88'859.33	74'870.15	9'879.64	84'749.79		4'109.54	513.69
FGC 15-35	Tejada - Colombie		22'777.73		6'789.98	29'567.71	-	-	-		29'567.71	3'695.96
FGC 11-28	Asdeb III, Togo		988.00			988.00			-		988.00	123.50
FGC 15-09	Capitalisation		657.70			657.70			-		657.70	82.21
FGC 17-05	AJMCP		35'706.75			35'706.75	22'435.00		22'435.00		13'271.75	1'658.97
FGC 18-17	Promess		72'254.47	75'843.00		148'097.47	96'747.15	8'427.16	105'174.31		42'923.16	5'365.40
FGC 18-16	IFD		20'193.07	68'349.00		88'542.07	80'100.45	7'594.40	87'694.85		847.22	105.90
FGC 18-50	FDD5		23'683.24	83'243.00	-	106'926.24	86'373.80	9'249.29	95'623.09		11'303.15	1'412.89
FGC 19-06	Graim3		35'234.63	73'602.00		108'836.63	65'266.00	8'178.07	73'444.07		35'392.56	4'424.07
FGC 17-40	EPE-Senegal		23'257.38	106'188.00		129'445.38	89'570.30	11'798.76	101'369.06		28'076.32	3'509.54
		2'113.48	266'412.18	661'797.00	6'789.98	932'885.68	685'961.15	73'533.69	759'494.84	-2'259.08	175'649.92	
Reprise provision au 1.1.2019									33'289.32			
									106'823.01			
./ Provision pour frais de gestion sur soldes des projets au 31.12.2019									-21'956.24			21'956.24
Frais de gestion sur projets pour 2019									84'866.77			
La lumière - Basel			35'555.52			35'555.52			-		35'555.52	
FDD Madeleine			-			-			-		0.00	
			35'555.52			35'555.52			-		35'555.52	
Totaux		2'113.48	301'967.70	661'797.00	6'789.98	968'441.20	685'961.15	84'866.77	759'494.84	-2'259.08	211'205.44	
Soldes nets			-299'854.22			668'586.98					-208'946.36	

AccEd

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2019

Rappel 2018

PRODUITS

FGC, gestion de projets	84'866.77	68'689.03
Cotisations encaissées	<u>1'510.00</u>	<u>1'170.00</u>
	<u>86'376.77</u>	<u>69'859.03</u>

CHARGES

Frais de suivi de projets	75.25	576.10
Personnel	51'690.95	51'848.95
Locaux	4'452.40	4'405.05
Frais généraux	2'964.65	1'764.95
Cotisations FGC	6'881.00	4'659.00
Frais administratifs	3'670.00	1'670.00
Frais financiers	<u>406.45</u>	<u>321.20</u>
	<u>70'140.70</u>	<u>65'245.25</u>

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Dépréciation valeur part sociale	5'249.00	-
Charges exercices antérieurs	<u>13'456.98</u>	<u>13'329.72</u>
	18'705.98	13'329.72

Résultat de l'exercice

	<u>-2'469.91</u>	<u>-8'715.94</u>
--	------------------	------------------

Association AccEd

Association pour l'accès à l'éducation et à la formation

Annexes aux états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

1. Présentation

L'association **AccEd** est une organisation sans but lucratif, fondée le 20 mars 1997 et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil. Son siège est à Genève, Av. des Tilleuls 3, 1203. L'association **AccEd** a pour but de donner la possibilité à des personnes défavorisées d'accéder à une éducation ou une formation professionnelle leur donnant ainsi les moyens d'affronter l'avenir avec des chances équitables.

AccEd :

- s'engage à soutenir à long terme des projets menés par des partenaires locaux ;
- soutient tout programme lié à l' **EDUCATION**: qu'elle soit de base, primaire, secondaire, formelle ou non formelle ;
- soutient tout programme lié à la **FORMATION**: qu'elle soit professionnelle ou non formelle, apprentissage ou petits métiers ;
- ne se donne pas de limite géographique, si ce n'est le choix du milieu urbain comme priorité ;
- collabore avec des ONG ou groupements de base ne bénéficiant pas d'appuis majoritaires d'autres bailleurs de fonds.

Membres du comité de l'association élus lors de l'AG du 21 juin 2018 pour une période de 5 ans.

Narain JAGASIA, Président

Fernando COLELLA, Vice-président

Yann BOGGIO, trésorier

Karen Lange Regenass, membre

Pierre GAUTIER, membre

Les membres du comité ne reçoivent pas d'indemnités pour leur engagement au sein de l'association.

Autres collaborateurs bénévoles en 2019

Loïc Moret (à 40%), Adriana Arciniegas (à 20%), Paola Cicoria (à 10%)

Direction de l'association

Ousmane DIANOR (salarié à 45 %)

Organe de révision

Anne-Marie Parini, Fiduciaire Parini

2. Principes comptables

a. Bases de préparation des comptes annuels

Les états financiers de l'Association **AccEd** ont été établis conformément à ses statuts et aux dispositions applicables du Code des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (SWISS GAAP RPC).

b. Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de l'association **AccEd**. Ils ne comprennent pas les comptes des projets conduits par les partenaires terrains qui sont indépendants d'**AccEd**.

c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan (avec la moyenne des taux de change des différents virements effectués durant l'exercice). Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction (avec la moyenne des taux de change des différents virements effectués durant l'exercice).

d. Reconnaissance du revenu

Les dons privés provenant de la collecte de fonds sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encaissés ; par exception à ce principe, les dons affectés à un but précis par le donateur sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles ainsi financées.

Les recettes provenant de contrats de financement signés avec des bailleurs de fonds sont comptabilisées en revenus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des dépenses et recettes.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

e. Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain.

f. Parties liées

Les partenaires terrains d'**AccEd** sont considérés comme des parties liées d'**AccEd**.

g. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie d'**AccEd** n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la norme SWISS GAAP RPC21.

Autres informations

Néant